

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 novembre 2010

OBJET :

**Réhabilitation de l'école primaire Mouzimpré
2^{ème} tranche Avenant n°1 au lot n°2**

Délibération N°6

Rapporteur : Mme SIMONNET

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle qu'en date du 16 juin 2010, un marché de travaux pour la 2^{ème} tranche de la réhabilitation de l'école primaire Mouzimpré a été attribué par le conseil à dix entreprises en lots séparés.

En cours de chantier, il s'avère nécessaire de modifier les prestations afférentes aux lots n°2 Charpente métallique – Couverture – Bardage.

Le coût de ces modifications, suivant devis établi par la société BATEC Lorraine, titulaire du marché pour le lot n°2 et l'incidence financière sur le marché sont détaillés comme suit :

- marché initial	54 300,95 €
* prestations nouvelles :	
a) fourniture et pose d'un bardage en sous face d'auvent du préau, non prévu au marché de base.	4 690,50 €
b) fourniture et pose d'une ossature secondaire en linteau servant de support aux menuiseries extérieures, non prévue au marché de base.	1 534,00 €
c) fourniture et pose d'un cadre métallique formant acrotère au dessus du mur en maçonnerie.	1 095,00 €
* prestation supprimées :	
a) suppression des chevêtres supports des lanterneaux prévus au marché de base. Les lanterneaux prévus en option n'ont pas été retenus.	- 1 486,80 €

* prestations modifiées :	
a) remplacement du bandeau en acier par un bardage horizontal, afin d'éviter les déformations de planéité dû à la dilatation thermique	0,00 €
b) remplacement du bac perforé par un non perforé et suppression du pare vapeur, dû à la pose de faux plafond avec couche de laine de verre isolante de 100 mm.	- 484,50 €
c) remplacement de laine minéral d'épaisseur 200 mm par une laine de 120 mm, afin de résoudre des problèmes de hauteur de relevé d'étanchéité et du fait que le faux plafond possède aussi une couche isolante de laine de verre de 100 mm.	- 1 071,00 €
- nouveau montant du marché	58 578,15 €

Soit une plus-value de 4 277,20 € H.T. représentant 7,88% de hausse.

Les modifications de ces prestations entraînent un délai supplémentaire du temps d'exécution du lot n°2 fixé à trois semaines.

Un avenant est à souscrire avec le titulaire du lot susvisé.

L'incidence financière H.T. sur le marché global est la suivante :

- marché initial	413 474,62 €
- avenant n°1 lot n°2	4 277,20 €
- nouveau montant du marché	417 751,82 €

soit une plus-value de 4 277,20 € H.T. représentant 1,03% de hausse.

PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Déplacement – Transports, réunie le 02 novembre 2010, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la passation de l'avenant évoqué ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant et toute pièce s'y rattachant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de MEURTHE ET MOSELLE le 16 NOVEMBRE 2010.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN